



**COMMUNE DE LA ROQUE EN PROVENCE
COMPTE RENDU DE SÉANCE N° 5
CONSEIL MUNICIPAL**

VENDREDI 5 JUIN 2026 à 10 H 00

Mai dur que lei dur

Les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Mr Alexis ARGENTI, le Maire.

Présents : Alexis ARGENTI, Joël BARRIERE, Murielle BALDINI, Lydie LALOT,
Razika RAHAB, Thierry GUILLEMETTE
Pouvoirs : Dominique DOUROV à Alexis ARGENTI
Absents excusés : Dominique DOUROV

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal peut se poursuivre.

Monsieur le Maire désigne comme secrétaire de séance Mr Joël BARRIERE

1 – Validation du compte-rendu de séance n°4 du 21 mai 2026

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal présents de bien vouloir signer le compte-rendu de séance du 21 mai 2026.
Ce compte-rendu de séance est adopté à l'unanimité.

2 – Délibération n°1 - Election fixant le nombre de délégués et suppléants à élire le 05 juin en vue de la constitution du collège électoral des sénateurs du Département des Alpes-Maritimes

En vue des élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre 2026, il convient de désigner un délégué et un suppléant afin de constituer un collège électoral des sénateurs des Alpes-Maritimes. Les membres du conseil municipal votent donc au scrutin majoritaire à deux tours.
M. Alexis ARGENTI est élu délégué au 1^{er} tour à la majorité absolue et a déclaré accepter le mandat.
M. Thierry GUILLEMETTE, M. Joël BARRIERE et Mme Murielle BALDINI sont élus suppléants au 1^{er} tour à la majorité absolue.

3 – Délibération n°2 - Convention Territoriale Globale avec la CAF des Alpes-Maritimes

Monsieur le Maire rappelle qu'une Convention Territoriale Globale a été signée en 2020 entre la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, les 24 communes membres du territoire et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes Maritimes. Cette convention a été renouvelée pour la période 2024-2028.
Il convient de désigner un représentant de la commune pour siéger au comité de pilotage de la CTG.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent Monsieur Alexis ARGENTI à siéger au comité de pilotage de la CTG, à l'unanimité.

4 – Délibération n°3 - Election du Conseiller Municipal en charge de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire ayant la compétence pour statuer sur les inscriptions et les radiations des électeurs, il convient de désigner deux membres du conseil municipal afin de composer une commission de contrôle chargée de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO).
Après délibération, les membres du Conseil municipal désignent Madame Lydie LALOT comme membre titulaire et Madame Razika RAHAB comme suppléante, à l'unanimité.

5 – Délibération n°4 – Election d'un élu en charge de représenter la commune au sein de la CIL

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner un membre du Conseil municipal afin de siéger au sein de la Conférence Intercommunale du Logement qui sera chargé d'adopter les orientations en matière d'attributions de logements sur le patrimoine locatif social du territoire. Monsieur le Maire est membre de cette instance mais il convient de nommer un second élu en charge de représenter Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent Monsieur Joël BARRIERE pour représenter le Maire au sein de la CIL à l'unanimité.

La séance est levée à 11 H.